

La suppression partielle de l'EAD : une attaque contre l'égalité des chances

La Fédération des Associations de Haute-Bretagne (FAHB) exprime sa profonde inquiétude et son opposition à la décision du Conseil d'Administration de l'Université de Rennes 2 d'entamer une suspension partielle de l'enseignement à distance (EAD) à compter de la rentrée 2026.

Alors même que 2071 étudiant·e·s étaient inscrit·e·s dans ces formations en 2023, cette décision menace directement la poursuite d'études de centaines de personnes pour qui l'enseignement à distance constitue la seule solution viable : personnes salariées, en situation de handicap, parents isolé·e·s, détenu·e·s, résident·e·s éloigné·e·s des campus, ou encore étudiant·e·s ne pouvant pas se loger à proximité.

Pendant ce temps, un·e étudiant·e en EAD paie 468€ de frais de scolarité, soit près de 200€ de plus qu'un·e étudiant·e en présentiel. Une inégalité supplémentaire, rendue plus criante encore par cette décision.

À partir de la rentrée 2026, les licences d'anglais, espagnol, sociologie, géographie et AES ne seront plus accessibles en première année à distance. Ces filières seront progressivement supprimées à l'horizon 2028.

Les seules formations maintenues à distance sont celles de Lettres, psychologie, histoire et breton, ce qui ne saurait masquer l'ampleur du recul que représente cette décision pour l'offre de formation et pour l'égalité d'accès à l'université.

La FAHB dénonce une mesure injuste, qui pénalise les plus précaires, compromet l'avenir de centaines d'étudiant·es et constitue une remise en cause grave du droit à l'éducation pour toutes et tous.

Nous exigeons :

- Le maintien intégral de l'offre EAD à l'Université de Rennes 2
- Un réinvestissement massif de l'État dans les universités
- Des mesures structurelles durables pour financer un service public universitaire accessible et de qualité.

Elisa BOINET - Porte-Parole
06.40.25.06.49